

FONDS ANNE-MARIE REY

Fonds d'aide à

l'interruption de grossesse

destiné aux femmes sans ressources

INTERRUPTION DE GROSSESSE : AIDE FINANCIÈRE AUX FEMMES DANS LE BESOIN

Fonds Anne-Marie Rey

Il est des femmes en Suisse, qui, pour diverses raisons, ne sont pas en mesure de financer elles-mêmes une interruption de grossesse. Pour parer à cette situation critique, SANTÉ SEXUELLE Suisse et APAC Suisse ont créé en 2015 le « Fonds d'aide à l'interruption de grossesse destiné aux femmes sans ressources » qui intervient lorsque toutes les autres possibilités ont été épuisées. Depuis sa création, plus de 60 femmes dans le besoin ont pu bénéficier d'un soutien financier provenant du Fonds Anne-Marie Rey. Toutefois, pour que les femmes dans le besoin puissent à l'avenir encore compter sur cette aide, le Fonds doit être doté de nouveaux moyens.

L'idée du Fonds d'aide revient à Anne-Marie Rey, «la grande dame du droit à l'interruption de grossesse». Après son décès, le Fonds a été renommé de son nom. Les deux organisations, APAC Suisse¹ et SANTÉ SEXUELLE Suisse (SSCH) en portent ensemble la responsabilité. SSCH assure la gestion du Fonds, administrative et comptable, ainsi que le contrôle. APAC Suisse est responsable de la recherche de fonds. Le projet est accompagné par la Commission «Interruption de grossesse» de SSCH qui se porte garante de la qualité.

Les requêtes au Fonds peuvent être déposées uniquement par des centres de consultation en santé sexuelle et planning familial reconnus par les cantons et par des médecins d'APAC Suisse. Les demandes sont traitées sans délai par SSCH en vue de clarifier rapidement la situation et de définir si l'aide requise pour la femme concernée peut être attribuée par le Fonds. Un montant maximal de CHF 1000 peut être sollicité. Dans certains cas, il peut exceptionnellement être augmenté.

L'engagement d'Anne-Marie Rey pour le Fonds d'aide

Anne-Marie Rey était responsable de la recherche de fonds, au sein d'APAC. Dès la fin 2013, de manière efficace et ciblée, elle s'est mise en quête de soutiens financiers destinés à alimenter le Fonds prévu. Sans relâche, elle a activé son vaste réseau pour rassembler les fonds nécessaires. Le capital minimum de départ avait été fixé à CHF 50'000 et le Fonds a pu être ouvert en octobre 2015.

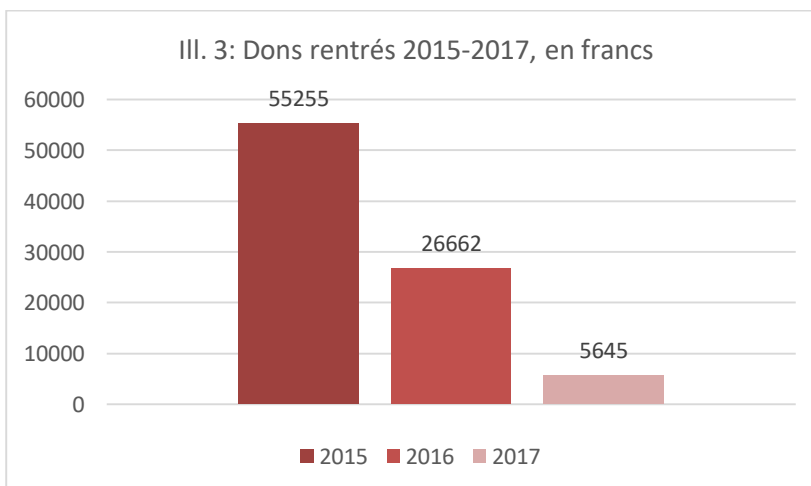
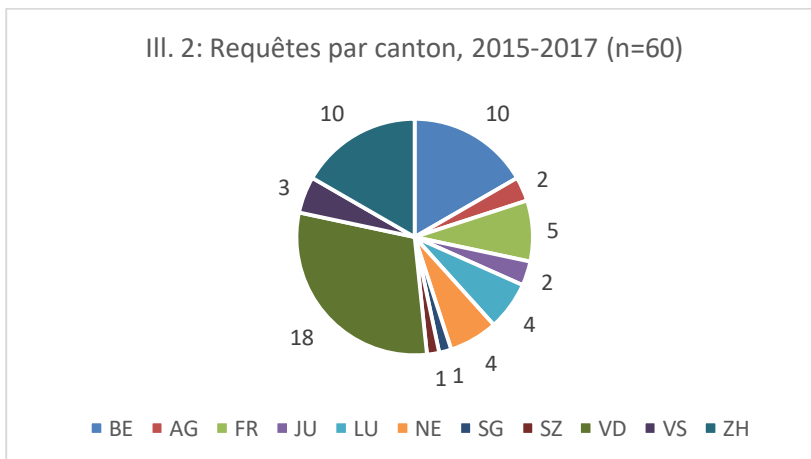
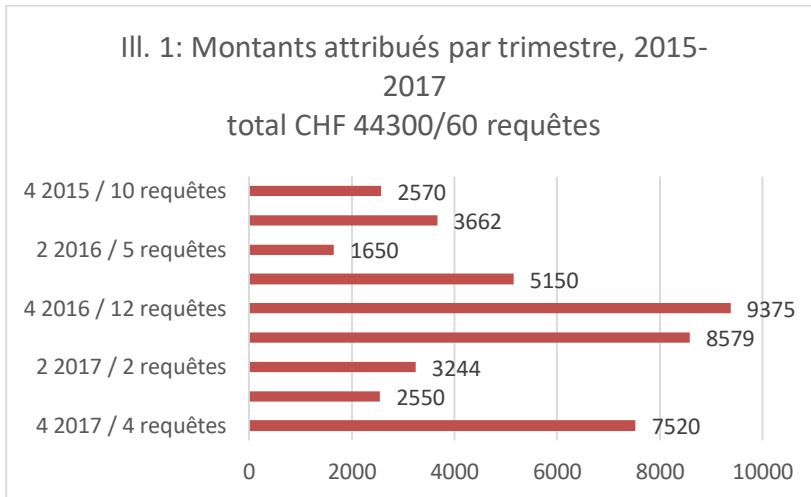
En plus de nombreuses contributions privées, deux dons très importants ont pu être enregistrés. L'engagement d'Anne-Marie Rey était immense. Son décès, en juin 2016, a laissé un grand vide.

¹ Association de professionnels de l'avortement et de la contraception, www.schwangerschaftsabbruch.org

Quelques faits concernant le Fonds Anne-Marie Rey, 2015-2017

À fin 2017, 60 femmes dans le besoin ont obtenu une aide pour un montant global de CHF 44'300.- (Ill. 1). Ces 60 requêtes émanaient de 11 cantons (Ill.2). Dans le courant de l'année qui a suivi l'entrée en vigueur du Fonds, le montant total des dons récoltés s'est élevé à CHF 55'255, dont un don de CHF 25'000. En 2016 un nouveau don important a pu être enregistré et ce sont au total CHF 26'662 qui ont pu être rentrés. Après le décès d'Anne-Marie Rey, les versements de dons ont beaucoup régressé (Ill. 3).

Le Fonds a par ailleurs permis de financer un bref avis de droit sur les interruptions de grossesse tardives à l'étranger, établi par l'Université de Berne. Fin 2017, le solde du Fonds Anne-Marie Rey était de CHF 36'223.



Quelques exemples de situations de femmes ayant obtenu un soutien

- La jeune femme vient d'une famille ultra-orthodoxe. Elle est enceinte de son ami. Il lui est totalement impossible de communiquer à son entourage proche qu'elle a un ami et encore moins qu'elle est enceinte. Elle a pris la décision très claire d'interrompre la grossesse. Comme le père de l'ami travaille auprès de sa caisse-maladie, financer l'interruption de grossesse par le biais de l'assurance-maladie est très compliqué. La jeune femme n'ayant pas de moyens suffisants pour couvrir les frais de l'avortement, le centre de consultation a pris en charge une partie des coûts et déposé une requête pour le solde auprès du Fonds d'aide.
- La jeune femme vit avec son ami dans un squat. Elle n'a pas d'adresse fixe, pas d'assurance-maladie, et vit d'emplois occasionnels. Elle est enceinte sans l'avoir voulu et décide, très clairement, d'interrompre la grossesse. Le médecin est prêt à lui délivrer les médicaments pour une interruption de grossesse médicamenteuse, ce qui en réduirait le coût. La jeune femme ne se sent cependant pas suffisamment confiante de provoquer l'avortement chez elle, au squat, où les installations sanitaires sont rudimentaires et l'espace privé très restreint. Grâce au soutien financier du Fonds, la jeune femme a pu bénéficier d'une interruption de grossesse en clinique.
- La jeune femme en provenance de Roumanie travaille comme hôtesse dans un bar. Elle n'a pas de permis de séjour et pas d'assurance-maladie. Elle est enceinte d'un client et décidée à interrompre la grossesse. Le financement de l'avortement dépasse largement son budget, raison pour laquelle le centre de consultation a déposé une requête auprès du Fonds.
- La jeune mère célibataire de 35 ans est enceinte sans l'avoir voulu de son partenaire actuel et veut interrompre la grossesse. Elle accumule depuis longtemps des retards de paiement de ses primes d'assurance-maladie et l'assurance refuse de prendre en charge les frais de l'interruption de grossesse. Depuis peu, elle n'est plus soutenue par le Service social, car elle a trouvé un travail. Toutefois, ses finances sont toujours très limitées. Son partenaire va participer au coût de l'avortement et le solde sera pris en charge par le Fonds.

Quelques citations concernant le Fonds Anne-Marie Rey

« À plusieurs reprises, notre centre a fait appel au Fonds d'aide IG pour financer des interruptions de grossesse, parfois, pour des jeunes femmes mineures, parfois pour des femmes sans papiers. À chaque fois, c'était le soulagement pour les femmes concernées de savoir qu'il y avait une possibilité d'aide financière. Nous faisons aussi appel à d'autres fonds, mais il arrive que le montant reçu ne soit pas suffisant pour payer la totalité des factures. Dans ces cas, le soutien du Fonds d'aide IG est vraiment le bienvenu, d'autant plus que les démarches sont simples et le traitement des demandes rapide et efficace.»

Service de consultation en santé sexuelle et planning familial, Centre hospitalier, Bienne

«Notre centre est très content de pouvoir faire appel au Fonds Anne-Marie Rey, car nous n'avons pas de possibilité d'aide financière dans le canton. L'hôpital cantonal de Fribourg n'a pas d'assistante sociale pouvant venir en aide aux patientes qui ont des difficultés financières. Nous avons plusieurs patientes ayant pu bénéficier de ce Fonds pour différentes raisons. Soit parce qu'elles demandaient la confidentialité en raison de leur âge ou de leur culture. Soit parce qu'elles avaient une franchise très élevée ou qu'elles n'avaient pas de caisse-maladie.»

Centre fribourgeois de santé sexuelle, Service du médecin cantonal SMC

«Sans le Fonds Anne-Marie Rey, je ne vois aucune possibilité dans notre canton de soutenir financièrement une femme dans le besoin pour une interruption de grossesse.»

elbe – Centre spécialisé en questions de vie, Lucerne

«Le Fonds Anne-Marie Rey, par son nom, ne rappelle pas uniquement la femme importante qu'elle a été pour la Suisse, mais aussi pratiquement toute son action. Même dans un pays riche comme la Suisse, l'aide nécessaire pour avoir accès à l'interruption de grossesse n'est pas garantie à toutes les femmes. Grâce au Fonds d'aide, les femmes les plus vulnérables peuvent bénéficier d'un traitement sûr. Nous avons ainsi pu venir en aide à des femmes qui, touchées par la pauvreté, la migration ou devant faire face à des contextes familiaux à risque, n'auraient sinon pas eu accès aux soins appropriés.»

Dr méd. André Seidenberg, médecin spécialiste en médecine générale, Zurich

Pour que l'offre d'aide puisse toujours être maintenue, le Fonds Anne-Marie Rey² est tributaire de nouvelles ressources financières. Toute contribution est bienvenue. Pour faire un don, des dépliants d'information peuvent être commandés à l'adresse info@sante-sexuelle.ch.

CONTACT

SANTÉ SEXUELLE Suisse

Christine Sieber

christine.sieber@sante-sexuelle.ch

+41 31 311 44 08

Berne/Lausanne, avril 2018

² Fonds Anne-Marie Rey : SANTÉ SEXUELLE Suisse, Fonds d'aide, 1003 Lausanne, IBAN CH11 0900 0000 1456 2701 8 CP 14-562701-8